

culture branches



La contribution des branches
professionnelles aux objectifs
de développement durable
des entreprises



Qu'est-ce que la Responsabilité Sociale des Entreprises ?

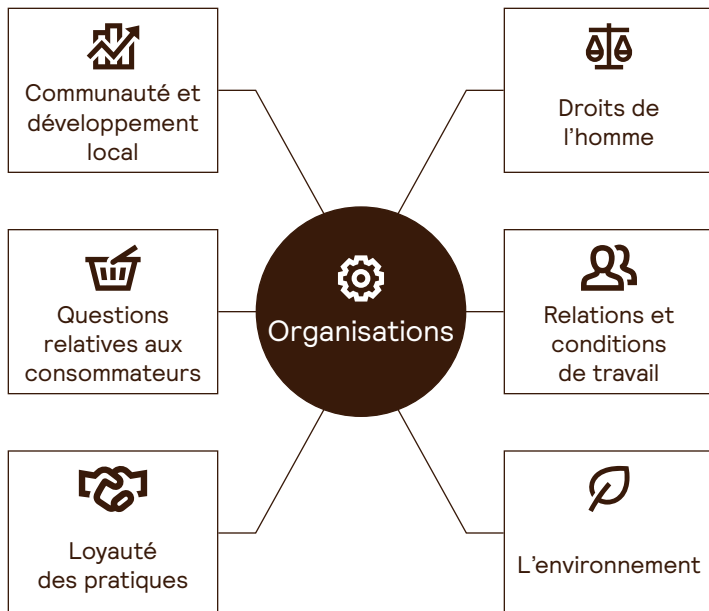
La commission européenne définit en 2011 la RSE comme la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société, impliquant de :

- Respecter la législation et les conventions collectives
- En collaboration avec les parties prenantes, engager un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans les activités commerciales et la stratégie de base

Pourquoi s'y intéresser ?

Au-delà des réglementations relatives à la durabilité et à la RSE imposées aux grandes entreprises, ainsi qu'aux investisseurs institutionnels ([art. 29 de la loi énergie-climat du 8 novembre 2019](#), règlement disclosure), la RSE est un sujet majeur pour toutes les entreprises avec des enjeux économiques, sociaux et de ressources humaines.

L'[article 40](#) de la loi climat et résilience constitue une première en ce qu'elle intègre les questions écologiques dans les relations collectives de travail et le dialogue social. En conférant explicitement au CSE des entreprises de plus de 50 salariés une nouvelle attribution dans le cadre de sa mission, la réglementation intègre encore plus l'environnement au social et à l'économique.



Pour plus d'informations
www.legifrance.gouv.fr



Le Global Compact propose un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, qui s'articule autour de 10 principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Pour plus d'informations
www.globalcompact-france.org



Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD ou Agenda 2030) ont été adoptés en septembre 2015 par 193 pays aux Nations Unies, à la suite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ils constituent un plan d'action pour la paix, l'humanité, la planète et la prospérité, nécessitant la mise en œuvre de partenariats multi-acteurs. Ils ambitionnent de transformer nos sociétés en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste vers un développement durable d'ici à 2030.



Découvrez comment votre branche répond déjà à **5** objectifs de développement durable (ODD)





Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

L'objectif zéro pauvreté repose notamment sur une protection sociale pour tous, l'accès à des services financiers adaptés aux besoins des personnes pauvres et/ou vulnérables, ainsi que leur résilience et la réduction de leur exposition aux catastrophes.

La politique salariale de la branche (minimum garantie, maintien de salaire spécifique...) répond à l'ODD 1.

Pour plus d'informations
consultez vos conventions collectives
<https://www.ag2ramondiale.fr/conventions-collectives-nationales>

Les régimes de protection sociale complémentaire (prévoyance santé), ainsi que les fonds sociaux associés, pilotés par les branches répondent à l'ODD 1.

Pour plus d'informations
consultez vos régimes de protection sociale complémentaires
<https://www.ag2ramondiale.fr/conventions-collectives-nationales>





Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Cet objectif concerne la santé et le bien-être, par la réduction des mortalités prématurées dues à des maladies en jouant sur les leviers de la prévention et du traitement de celles-ci, des addictions, et des effets des substances chimiques dangereuses sur la santé, ainsi qu'en œuvrant au développement d'une couverture sanitaire universelle.



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Cet objectif s'appuie entre autres sur la mise en place de politiques et systèmes volontaristes favorisant l'autonomie et l'intégration sociale, économique et politique des personnes, ainsi qu'en matière de protection sociale afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité.

Les régimes de protection sociale complémentaire (prévoyance santé), ainsi que les fonds sociaux et/ou prévention associés, sont pilotés par les branches répondant à l'ODD 3 et à l'ODD 10.

Pour plus d'informations
consultez vos régimes de protection
sociale complémentaires

Découvrez le programme de prévention
Branchez-vous santé
www.ag2ramondiale.fr/conventions-collectives-nationales/prevention



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cet objectif concerne notamment l'égalité d'accès à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire nécessaire à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat à un coût abordable.

Le pilotage de la formation par la branche répond à l'ODD 4.

Le pilotage des régimes de prévoyance par la branche (rente éducation) répond à l'ODD 4.

Pour plus d'informations
contactez vos OPCO

consultez les régimes de prévoyance
de votre branche





Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Outre les aspects relatifs à la croissance économique, l'objectif travail décent repose entre autres sur la défense des droits des travailleurs, ainsi que la promotion de leur sécurité sur le lieu de travail et leur protection.

La branche, par les actions de prévention menées dans le cadre du fonds social de branche, participe à la prévention des risques professionnels et répond à l'ODD 8.

Pour plus d'informations
consultez les régimes de prévoyance
de votre branche



En complément de ces 5 ODD réalisés par la branche, en tant qu'entreprise, contribuez à d'autres ODD directement rattachés à votre coeur de métier et zone(s) d'implantation

- Nouez des partenariats avec vos parties prenantes dans les pays où votre entreprise opère (clients, fournisseurs, associations, collectivités...) comme préconisé par l'ODD 17 « Partenariat pour la réalisation des objectifs ».
- Soyez promoteur de la croissance économique et de sociétés plus inclusives par le développement du travail décent (ODD 8).
- Agissez en faveur de l'égalité des sexes en soutenant l'ODD 5 « égalité entre les sexes ».
- Développez des relations commerciales solides et responsables avec vos fournisseurs et sous-traitants, en soutenant l'ODD 8 « Croissance économique et travail décent » et l'ODD 12 « Consommation et la production responsables ».
- Selon votre secteur d'activité, d'autres ODD peuvent s'ajouter, comme l'ODD 2 « zéro faim » et l'ODD 9 « Industrie, innovation et infrastructure ».

Découvrez les outils mis à votre disposition

Un diagnostic RSE en ligne



Une formation en ligne pour les PME



Un guide pratique ODD pour les entreprises



Suivez-nous

<https://www.ag2ramondiale.fr/culture-branches>



<https://www.ag2ramondiale.fr/conventions-collectives-nationales>



 @ag2rlmbranches
#CultureBranches

 Culture branches

www.ag2ramondiale.fr



Acteur de référence de la protection sociale et patrimoniale en France, nous inscrivons l'ensemble de nos actions en cohérence avec les 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations unies. Ils fixent le cadre de référence de notre démarche de responsabilité sociétale d'entreprise.